

Formation des psychologues chargés de l'examen psychotechnique des conducteurs dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite et des candidats au permis de conduire.

La formation continue

Programme

- Un retour d'expérience sera abordé dans le cadre d'un travail de groupe
- Analyse collective des avis rédigés par les psychologues en formation

Actualisation des connaissances en matière

- D'évaluation psychotechnique
- De choix des tests psychotechniques valides
- De réalisation des tests en face à face

Evaluation de la formation : appréciation s'agissant des points forts /points faibles

Durée : 3h

Formation accessible aux personnes handicapées, nous contacter pour les moyens possibles

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

Psychologues chargés de l'examen psychotechnique

Comme défini dans l'Arrêté du 18 janvier 2019, La formation des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Pre requis : Avoir suivi la formation initiale

Type d'action : Acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances « prévue à l'article L. 6313-1 du Code du travail

Public visé : - Psychologues inscrits au répertoire ADELI faisant prestation des tests psychotechniques par le biais de leur propre compte ou d'un centre de tests psychotechniques

Durée : 1 demi-journée soit 3 heures

Effectif : Groupe 15 stagiaires maximum pour la formation initiale

Lieux : Centre de formation OASIS, 680 rue Jean Michel MATHURIN ZAC de Damencourt, Immeuble formule 1 97160 LE MOULE

Moyen d'encadrement : Madame Aude TELCHID psychologue clinicienne formatrice

Moyens pédagogiques : Paper-board, vidéo projecteur, supports pédagogiques, ordinateur,

Ttests psychotechniques DUFOUR SYSTEMES

Méthodes pédagogiques : Méthode active et participative travail en sous-groupes, mise en situation Pratique

Modalité d'évaluation des acquis : Evaluation des connaissances et savoir-faire, en continu

Evaluation de la formation

Sur une échelle de 1 à 5 : l'appréciation s'agissant

- Du contenu
- De la méthode pédagogique

Validation de la formation :

* Critères : assiduité-participation-marque d'intérêt

Sanction : Attestation de suivi de formation (nécessaire pour se réinscrire sur les listes préfectorales des psychologues habilités à passer les examens psychotechniques dans le cadre du permis de conduire

Moyens permettant d'évaluer la formation ; Questionnaire d'évaluation

Durée de validité de l'attestation :

- 5 ans